

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2009

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Sylvie DELFORGE, Richard DRILLIEN, Jean DUPARD, Nicole LEFEUVRE, Patricia MICHELIN, Willy MINIAU, Valérie PONSOT.

Excusé: Monsieur Gilbert BENAS

Secrétaire de séance élue : Mme Sylvie DELFORGE.

1. Création d'un Relais Assistantes Maternelles :

Madame LÊ-GERMAIN, adjointe au Maire, rappelle au Conseil municipal la décision de principe adoptée le 9 décembre 2008 favorable à l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles à Saint Désert.

Mme LÊ-GERMAIN propose de concrétiser cette opération et présente le règlement intérieur correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité), décide l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles dans les locaux de l'école maternelle, adopte le règlement intérieur joint en annexe, dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2009.

2. Autorisation de recrutement pour des emplois à durée déterminée :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents non titulaires sur des périodes déterminées pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité), vu l'article 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, accepte que Monsieur le Maire recrute des agents occasionnels ou saisonniers sur des périodes déterminées.

3. Projet d'éclairage public : «EP Rue des 4 chemins et VC N°1 à Bassevelle» :

Monsieur Joël MICHAUD, adjoint au Maire en charge de la voirie fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public intitulé «EP Rue des 4 chemins et VC N°1 à Bassevelle» (dossier n° 9EP900076) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 1 175,93 € H.T. Le plan de financement précise notamment le coût HT à la charge de la commune.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le SYDESL ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 2 200 € HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;
- autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, « EDF Direction Collectivités Territoriales », 16 quai des Marans – 71000 MACON, l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant dont la référence est : 960 049500113 ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat ;
- se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise Monsieur le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

4. Reprise des activités du CCAS :

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération du 3 octobre 2007 le Conseil municipal avait accepté de prendre en charge les dépenses du CCAS au budget communal du fait de la faible activité du CCAS à l'époque.

Monsieur Jean BEAUVICHE, adjoint au Maire en charge des affaires sociales, rapporte que les activités du CCAS se sont développées avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale et que le bureau du CCAS a décidé, pour des motifs de transparence et de confidentialité, de réactiver un budget autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité), prend acte de la reprise des activités du CCAS.

5. Demande de subvention Cœur de Village + Aménagement des places :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de finaliser l'opération Cœur de Village par la réalisation des aménagements de places publiques.

Il demande au Conseil de débattre sur le document présenté par Monsieur Philippe GUILLOUX, maître d'œuvre de l'opération et d'étudier la proposition financière correspondante.

Monsieur GUILLOUX propose la réalisation du réaménagement des places pour un montant de travaux HT estimé à 182 000 € pour la place romaine, 118 000 € pour la place Carrée.

Le coût global des dépenses sera de l'ordre de 325 000 € HT, frais d'honoraires inclus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention pour la réalisation de l'aménagement des places Romaine et Carrée au titre de la convention Cœur de Village Plus signée le 10 mars 2005.

- accepte le montant des travaux estimé à 325 000 € HT (frais d'honoraires inclus) par le cabinet d'études BYG Architecte.

- sollicite une autorisation de Monsieur le Président du Conseil Régional pour commencer les travaux.

6. Avenant n°1 - Opération Cœur de Village Plus

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de l'opération Cœur de Village Plus le marché de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne mairie et du retour de la Cure a été finalisé pour un coût global de 286 159,81 € HT.

Or il apparaît nécessaire de reprendre des éléments de couverture et charpente non intégrés dans le projet initial.

Le montant de la plus value pour ces travaux concernant le lot N2 Charpente – Couverture – Zinguerie s'élève à 13 138 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les modifications envisagées pour les travaux de charpente-couverture Zinguerie du lot n°2 de l'opération Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne mairie et du retour de la Cure dans le cadre de l'opération Cœur de Village Plus ;

- accepte le montant des travaux chiffré à 37 546,50 € HT au lieu de 24 408,50 € HT , soit une plus value de 13 138 € ;

- autorise et charge Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

7. Frais de fonctionnement des écoles :

Madame LÊ-GERMAIN, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, propose au Conseil municipal de revaloriser les frais de fonctionnement des écoles (achats de livres et fournitures).

Les montants établis par élève et par an n'ont pas été revalorisés depuis le 11 mai 2005, soit 35 € par enfant pour les classes maternelles et 50 € par enfant pour les classes primaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une ligne budgétaire par enfant et par an de 60 euros pour les classes primaires à partir de l'année 2009, décide l'attribution d'une ligne budgétaire par enfant et par an de 50 euros pour les classes maternelles à partir de l'année 2009.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Pérennisation des installations de téléphonie mobile SFR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réflexion de la cellule sur l'emplacement pour la location du relais SFR, une proposition située vers les carrières sera faite lors de la prochaine visite de Mme BALDUCCI.

2. Gestion des archives :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jean DUPARD, conseiller municipal en charge de la gestion des archives municipales.

Suite à la visite de l'archiviste Monsieur PERRET du centre de gestion pour effectuer un inventaire pour la rénovation des documents d'archives, Monsieur Jean DUPARD rappelle les mentions réglementaires sur la conservation des archives dont Monsieur le Maire est responsable. Un projet d'intervention de 8 447 € est à prévoir. Un budget prévisionnel de 2 500 € peut être envisagé. La salle des archives devra comporter un extincteur. Les archives anciennes sont à restaurer et celles qui sont intéressantes resteront sur place.

3. Demande de travaux pour le local de football par l'U.S. GIVRY- SAINT DÉSSERT:

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que des travaux doivent être entrepris dans le bâtiment du club de football : remise en état de l'éclairage des vestiaires, remplacement du chauffe-eau électrique et de plusieurs pommes de douches, remise en état de l'éclairage du terrain d'entraînement. Des devis ont été demandés aux entreprises de plomberie Pierre PROST (coût total de 4 525,66 €) et d'électricité SOCHALEG (coût total 931,36 €).

4. Révision du PLU – information sur la mise en place du SCOT du Grand Chalon :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les réflexions engagées pour la mise en place du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) sur le territoire du Grand Chalon.

5. Information devis columbarium et sablage du portail :

Monsieur le Maire donne la parole aux membres de la Commission Cimetière afin d'exposer les demandes de devis pour le columbarium et le sablage du portail. Madame Odile DALIA, pilote de cette commission, informe le Conseil Municipal qu'un emplacement est prévu pour l'installation du columbarium et que le coût des alvéoles, qui sera dans un premier temps au nombre de trois, s'élève à 927 € l'unité. Le devis des travaux pour le sablage du portail s'élève à 1 700 €. Les concessions terminées en 2005-2006 sont relancées.

6. Informations sur les travaux d'aménagement des appartements communaux:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée des travaux. Pour les logements de La Cure, des travaux supplémentaires seront nécessaires (charpente et consolidations).

7. OPAH :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'enquête par le cabinet Citémétrie que certaines maisons sont sélectionnées dans le cadre de l'amélioration de l'habitat (rénovation de façades, améliorations en vue d'économies d'énergie). Le Grand Chalon se propose d'apporter son aide financière pour la restauration de ces maisons. Aucune objection du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.